

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ - Amérique du Nord

*** Section 1 – Identification ***

Identificateur du produit: Blocs-piles détachables

Noir & Decker

(20 volts max/60 volts max) – LBXR2560 (150 Whr), LBX2560 (150 Whr)

DEWALT

(20 volts max.) - DCB206 (120 Whr), DCB208 (160 Whr), DCB210 (200 Whr)

(40 volts max.) - DCB404 (160 Whr), DCB406 (240 Whr), DCB407 (300 Whr)

(20 volts max/60 volts max) - DCB606 (120 Whr) – Livré dans l'outil ou la batterie
seul sans capuchon de transport

DCB609 (180 Whr) – Livré dans l'outil ou la batterie
seul sans bouchon de transport

DCB609G (180 Whr) – Expédié dans l'outil ou la batterie
seul sans capuchon de transport

DCB612 (240 Whr) – Livré dans un outil ou une batterie
seul sans bouchon de transport

DCB615 (300 Whr) – Livré dans l'outil ou la batterie
seul sans casquette de transport

Artisan

(20 volts max.) – CMCB206 (120 Whr), CMCB209 (180 Whr)

(60 volts max.) – CMCB6025 (150 Whr) – Expédié dans
l'CMCB6050 de l'outil (300 Whr) – Expédié
dans l'outil

CMCB6075 (150 Whr) – Livré avec l'outil ou la batterie seule
(450 Whr) – Expédié dans l'outil

Cadets louveteaux

(60 volts max.) – CC6025 (150 Whr) – Expédié dans l'outil

CC6050 (300 Whr) – Expédié dans l'outil

Notes : 1. Un suffixe suivant le numéro de catalogue (c.-à-d. « -XJ ») peut être utilisé pour désigner le marché final.
2. Les piles peuvent être expédiées en trousse avec les produits qu'elles sont destinées à alimenter.

Nom du fabricant : Stanley Black & Decker

Adresse du fabricant : 1000, promenade Stanley
Nouvelle-Bretagne, CT 06053

Numéro de téléphone : 1-860-225-5111

Numéro de téléphone d'urgence : Chemtrec : +1 703-741-5970 / +1 800-424-9300

Utilisation recommandée : Pour alimenter les produits Stanley Black & Decker

Utilisations déconseillées : Voir le manuel d'instructions fourni avec le produit.

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ - Amérique du Nord

*** Section 2 - Identification des dangers ***

Classification

Ces batteries ne sont pas considérées comme dangereuses par la norme de communication des dangers de l'OSHA de 2012 (29 CFR 1910.1200). Les piles mentionnées dans le présent document sont considérées comme des « articles » et non des « matériaux », telles que définies par la norme de communication des risques de l'Occupational Safety and Health Administration, et sont donc exemptées de l'obligation de publier des fiches signalétiques en vertu du Code of Federal Regulations 29 CFR 1910.1200 (b)(6)(v). Les dangers indiqués ci-dessous couvrent la situation anormale où une batterie se rompt.

Toxicité aiguë – Voie orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë – Voie cutanée	Catégorie 4
Toxicité aiguë – Inhalation (vapeurs)	Catégorie 3
Toxicité aiguë – inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 2
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1A
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1

Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde

Aperçu des situations d'urgence

Mot	Danger		
Mentions de danger Nocif en cas d'ingestion Nocif en contact avec la peau Mortel en cas d'inhalation Provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires Peut causer une réaction allergique cutanée Peut causer le cancer Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître Peut causer une irritation respiratoire			
			
Ce produit est un article (pile) qui contient des substances chimiques. L'utilisation prévue du produit ne doit pas entraîner d'exposition aux substances chimiques. En cas de rupture, les dangers ci-dessus existent.			
Apparence solide	État physique	Odeur	

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ - Amérique du Nord

*** Section 3 - Composition / Information sur les ingrédients ***

Cette batterie est un article tel que défini par 29 CFR 1910.1200. L'exposition à des ingrédients dangereux n'est pas prévue dans le cadre d'une utilisation normale du produit.

Nom chimique	N° CAS	Poids -%	Secret commercial
Cuivre	7440-50-8	10-30	*
Fabrication de l'acier, produits chimiques	65997-19-5	7-13	*
Hexafluorophosphate de lithium (LiPF ₆)	21324-40-3	1-3	*
Aluminium	7429-90-5	7-13	*
Oxyde de lithium manganèse (LiMn ₂ O ₄)	12057-17-9	5-10	*
Oxyde de lithium-cobalt (LiCoO ₂)	12190-79-3	5-10	*
Oxyde de lithium-nickel-manganèse-cobalt (LiNiMnCoO ₂)	346417-97-8	5-10	*
Oxyde d'aluminium lithium-nickel-cobalt (LiNiCoAlO ₂)	193214-24-3	5-10	*
Nickel	7440-02-0	3-7	*
Carbonates organiques mélangés		10-14	*

* Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme secret commercial. La composition des carbonates organiques dans le solvant électrolytique varie.

*** Section 4 – Mesures de premiers soins ***

Premiers soins : Yeux

Rincez les yeux à l'eau tiède pendant au moins 30 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consultez immédiatement un médecin.

Premiers soins : Peau

Enlevez les vêtements, les chaussures et les articles en cuir contaminés. Rincez à l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Premiers soins : Ingestion

Ne donnez jamais rien par voie orale si la victime est inconsciente. Rincez-vous abondamment l'eau de la bouche. Ne provoquez pas de vomissements. Consultez immédiatement un médecin.

Premiers soins : inhalation

Transporter la personne à l'air frais, loin de la source de contamination.

*** Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie ***

Risques généraux d'incendie

Voir la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

Les cellules de la batterie peuvent se rompre lorsqu'elles sont exposées à une chaleur excessive. La solution électrolytique est inflammable.

Produits de combustion dangereux

Peut libérer des vapeurs toxiques en cas de brûlure ou d'exposition au feu.

Fluides extincteurs

Utiliser un agent extincteur approprié pour le feu environnant. Pour les cellules endommagées ou rompues, utiliser un extincteur de classe D ou un autre agent approprié. Des extincteurs de classe C doivent être utilisés pour éteindre les incendies électriques. N'utilisez pas d'eau pour éteindre les incendies électriques ou les ruptures de cellules.

Équipement et instructions de lutte contre l'incendie

Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet.

Cotes NFPA : Santé : 0 Incendie : 0 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Grave

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ - Amérique du Nord

*** Section 6 - Mesures de rejet accidentel ***

Procédures de confinement

Arrêtez l'écoulement de la matière, si cela est sans risque.

Procédures de nettoyage

Absorber le déversement avec un matériau inerte. Pelleter le matériel dans le contenant approprié pour l'élimination. Nettoyez la zone de déversement avec du détergent et de l'eau; Recueillir l'eau de lavage pour l'éliminer correctement.

Procédures d'évacuation

Zone isolée. Éloignez le personnel inutile.

Procédures spéciales

Évitez le contact de la peau avec le matériau renversé.

*** Section 7 - Manutention et entreposage ***

Procédures de manipulation

Évitez d'endommager ou de rompre la batterie.

Procédures d'entreposage

Conserver dans un endroit sec à température ambiante. Évitez la chaleur extrême ou le feu. Tenir hors de la portée des enfants.

*** Section 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle ***

A : Limites d'exposition des composants

L'ACGIH, l'OSHA et le NIOSH n'ont pas élaboré de limites d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

Contrôles techniques

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation du produit.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle : yeux et visage

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation du produit. Portez des lunettes de sécurité si vous manipulez une batterie endommagée.

Équipement de protection individuelle : Peau

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation du produit. Portez des gants en néoprène ou en caoutchouc naturel lorsque vous manipulez une batterie endommagée.

Équipement de protection individuelle : Respiratoire

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation du produit.

Équipement de protection individuelle : Généralités

Des fontaines de douche oculaire et des douches d'urgence sont requises.

*** Section 9 - Propriétés physiques et chimiques ***

Apparence :	Batterie de différentes formes	Odeur :	Aucun
État physique :	Solide	pH :	S.O.
Pression de vapeur :	S.O.	Densité de vapeur :	S.O.
Point d'ébullition :	S.O.	Point de fusion :	S.O.
Solubilité (H ₂ O) :	Insoluble	Densité :	S.O.
Taux d'évaporation :	S.O.	COV :	S.O.
Coeff. Octanol/H ₂ O :	S.O.	Point d'éclair :	S.O.
Méthode du point d'éclair :	S.O.	Limite supérieure d'inflammabilité (UFL) :	S.O.
Limite inférieure d'inflammabilité (LFL) :	S.O.	combustion :	S.O.
Allumage automatique :	S.O.	Taux de	S.O.

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ - Amérique du Nord

*** Section 10 - Stabilité et réactivité ***

Stabilité chimique

C'est un matériau stable.

Stabilité chimique : conditions à éviter

Évitez l'exposition à des températures élevées et au feu.

Incompatibilité

Non disponible.

Décomposition dangereuse

Peut libérer des vapeurs toxiques en cas de brûlure ou d'exposition au feu.

Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

*** Section 11 - Renseignements toxicologiques ***

Effets de la dose aiguë

R : Renseignements généraux sur le produit

Si le produit est rompu, le matériau peut causer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

B : Analyse des composants - DL50/CL50

Aucun DL50/LC50 n'est disponible pour les composants de ce produit.

Cancérogénicité

R : Renseignements généraux sur le produit

Aucune information disponible pour le produit.

B : Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA, le NIOSH ou le NTP.

*** Section 12 - Information écologique ***

Écotoxicité

R : Renseignements généraux sur le produit

Aucune information disponible pour le produit.

B : Analyse des composants - Ecotoxicité - Toxicité aquatique

Aucune donnée sur l'écotoxicité n'est disponible pour les composants de ce produit.

*** Section 13 - Considérations relatives à l'aliénation ***

Numéro et descriptions des déchets de l'EPA des

États-Unis Numéros de déchets des composants

Aucun numéro de déchets de l'EPA ne s'applique aux composants de ce produit.

Instructions d'élimination

Recycler la batterie. Ne pas jeter dans les plans d'eau ou les réseaux d'égouts. Tous les déchets doivent être traités conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

Voir la section 7 pour les procédures de manipulation. Voir la section 8 pour les recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ - Amérique du Nord

***** Section 14 – Renseignements sur les transports *****

Les batteries au lithium-ion sont conformes à tous les règlements d'expédition applicables prescrits par les normes de l'industrie et les normes légales, y compris les recommandations de l'ONU sur le transport des marchandises dangereuses; la 62e édition du Règlement sur les marchandises dangereuses de l'IATA et les exigences du DOT des États-Unis. Les piles et les batteries ont été mises à l'essai conformément à l'article 38.3 des Recommandations des Nations Unies sur le Manuel d'épreuves et de critères relatifs au transport des marchandises dangereuses. Toutes les piles énumérées dans cette fiche de données de sécurité sont supérieures à 100 Whrs; par conséquent, la plupart des modes de transport exigent que les batteries soient expédiées en tant que matières dangereuses de classe 9 entièrement réglementées. Aux États-Unis, le 49 CFR 173.185(c)(1)(iv) du Règlement sur les matières dangereuses prévoit une exception à l'expédition entièrement réglementée de classe 9 pour l'expédition de batteries jusqu'à 300 Whrs par véhicule automobile ou wagon. Toutes les expéditions aériennes de batteries au lithium-ion sans équipement nécessitent que l'état de charge de la batterie ne dépasse pas 30% de la capacité nominale et sont interdites d'expédition à bord d'aéronefs de passagers (aéronefs cargo seulement).

Piles seules

UN3480, Batteries au lithium-ion

Expéditions aériennes (IATA) – Instruction d'emballage 965 (section IA)

Expéditions maritimes (Code IMDG, édition 2018, y compris la modification 39-18) – Instruction

d'emballage P903 Transport routier en Europe (ADR) – Instruction d'emballage P903

US Road Transportation (DOT) – 49 CFR 173.185(c)(1)(iv)

Piles avec ou dans l'équipement

UN3481, Piles au lithium-ion remplies d'équipement OU piles au lithium-ion contenues dans

l'équipement. Expéditions aériennes (IATA) – Instruction d'emballage 966 ou 967, section I

Expéditions maritimes (Code IMDG, édition 2018, y compris la modification 39-18) – Instruction

d'emballage P903 Transport routier en Europe (ADR) – Instruction d'emballage P903

US Road Transportation (DOT) – 49 CFR 173.185(c)(1)(iv)

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ - Amérique du Nord

*** Article 15 - Renseignements réglementaires ***

Réglementation fédérale américaine

R : Renseignements généraux sur le produit

Tous les composants figurent sur la liste d'inventaire de la TSCA de l'EPA des États-Unis.

B : Analyse des composantes

Aucun des composants de ces produits n'est répertorié sous l'article 302 de la LEP (40 CFR 355 annexe A), l'article 313 de la LEP (40 CFR 372.65) ou la CERCLA (40 CFR 302.4).

Règlements de l'État

R : Renseignements généraux sur le produit

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

B : Analyse des composantes - État

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié sur les listes d'État de la Californie, de la MA, du MN, du NJ, de la PA ou du RI.

Renseignements canadiens

sur le SIMDUT A :

Renseignements généraux sur le produit

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés.

B : Analyse des composantes - SIMDUT IDL

Aucun composant n'est répertorié dans la LIDI du SIMDUT.

Renseignements réglementaires supplémentaires

Aucun

*** Article 16 - Autres renseignements ***

Autres renseignements

Les renseignements contenus dans le présent document sont présentés de bonne foi et jugés exacts à la date d'entrée en vigueur indiquée. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux lois fédérales, étatiques ou provinciales et locales.

Clé/Légende

EPA = Environmental Protection Agency; TSCA = Loi sur le contrôle des substances toxiques; ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer; NIOSH = Institut national de la sécurité et de la santé au travail; NTP = Programme national de toxicologie; OSHA = Occupational Safety and Health Administration., NJTSR = Registre des secrets commerciaux du New Jersey, SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)